



245, rue Soumande #290
Québec (Qc) G1M 3H6
Tél: 418-614-2495
Fax: 418-614-1541

Juin 2020
Volume 45
Rédaction: Bruno Dion



FROHQC-Info

SOUTENIR LES GROUPES EN LOGEMENT

La pandémie de la COVID a fortement ébranlé notre société et a fait apparaître des secteurs oubliés, comme celui des CHSLD.

Le gouvernement du Québec a fait le choix de soutenir les RPA (la grande majorité des RPA sont lucratives) plutôt que les organismes d'habitation sans but lucratifs.

Le sondage réalisé par le RQOH (Réseau québécois des OSBL d'habitation) a pourtant mis en évidence l'impact financier sur les groupes en achat d'équipement, entretien renforcé et personnel supplémentaire, parfois, pour répondre aux exigences sanitaires

La plupart des programmes ont été mis sur pied pour les sociétés dont les revenus avaient drastiquement diminué alors que les organismes en habitation doivent surtout répondre à des coûts qui explosent. Sans aide spécifique du gouvernement, cette répercussion sera directement sur les loyers de l'an prochain, au risque de voir une crise sociale succéder à une crise sanitaire.

L'approche du 1er juillet et la hausse du nombre de ménages ayant des difficultés à trouver un logement adapté à leurs besoins et leurs moyens illustre l'absolue nécessité de hausser considérablement les budgets pour développer de nouveaux logements et permettre la pérennité du parc existant, en soutenant les organismes qui le gèrent.

Dans ce numéro

AGA de la Frohqc le 16 juin 2020.....	2
Fonds fédéral d'urgence	3
Le projet Jardinons nos balcons dans Chaudière-Appalaches.....	4
Une campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes.....	5
Réparations et urgences	6
Un projet de recherche	6
Les mesures pour les RPA.....	7

La FROHQC, une équipe à votre service

- André Castonguay
Directeur général #322
- Bruno Dion
Directeur général adjoint #326
- Francine Julien
Agente d'accueil #111
- Isabel Moreau
Directrice financière #427
- Nadiia Makhlay
Adjointe à la directrice financière
- Jean-Pierre Auclair (#224)
Directeur du développement
- Charles Julien, T.P (#223)
Conseiller technique
- Jocelyn Gagné (#225)
Inspecteur en bâtiment

FROHQC

Assemblée générale annuelle

Assemblée générale annuelle 2019 de la FROHQC



INVITATION



Le conseil
d'administration de la
FROHQC vous invite à
son assemblée générale

Mardi 16 juin 2020
À 14h00

Inscription auprès de Francine Julien
reception@frohqc.com

CONFÉRENCE PAR ZOOM

COVID 19

Fondation Québec Philanthropique

Le gouvernement fédéral a créé un Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC).

Pour les organismes qui auraient un numéro de charité, vous pouvez vous adresser directement à la Fondation Québec Philanthropie. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 27 juillet 2020 et un webinaire d'explication est en ligne sur leur site web.

Les projets admissibles doivent répondre à un besoin urgent lié à l'inclusion sociale et à la qualité de vie de populations vulnérables.

Vous pouvez visiter la plateforme de demandes d'aide financière en ligne.

LE FONDS D'URGENCE FÉDÉRAL POUR L'APPUI COMMUNAUTAIRE

Des OSBL d'habitation pourraient être admissibles au [fonds de 350 millions de dollars](#) créé par le gouvernement du Canada pour soutenir les organismes communautaires qui offrent des services aux populations vulnérables dans le cadre de la COVID-19.

Depuis le 19 mai, il est en effet possible de présenter une demande pour financer des activités « qui répondent à un besoin pressant d'inclusion sociale ou de bien-être causé par la COVID-19 ».

Parmi les exemples d'activités pour pourraient être admissibles, Emploi et Développement social Canada mentionne :

- accroître les livraisons à domicile de produits alimentaires et de médicaments par des bénévoles;
- aider les Canadiens vulnérables à obtenir des prestations gouvernementales;
- fournir de la formation, du matériel et d'autres soutiens nécessaires aux bénévoles;
- remplacer les rencontres en personne, individuelles et sociales par des contacts virtuels;
- offrir des services de transport, comme l'accompagnement ou le transport d'aînés ou de personnes handicapées pour des rendez-vous.

Pour être acceptés, les projets doivent répondre à des besoins essentiels ou soutenir les activités de la vie quotidienne, toujours en lien avec la pandémie. Ils doivent aussi pouvoir être réalisés dans un court délai et avec un budget dit « raisonnable ». À noter que les projets ou activités bénéficiant d'un financement provenant d'une autre source ne sont pas admissibles.

Le gouvernement du Canada a fait appel aux services de trois intermédiaires pour administrer le programme, auprès desquels les demandes doivent être présentés :

Les **organismes de bienfaisance** (ceux ayant un « numéro de charité » enregistré auprès de Revenu Canada) peuvent présenter leur demande auprès de l'organisme local de [Centraide United Way Canada](#) qui dessert leur territoire ou auprès de l'organisme [Fondations communautaires du Canada](#).

Les **organismes sans but lucratif** qui n'ont pas le statut d'organisme de bienfaisance doivent déposer leur demande à la [Croix-Rouge canadienne](#).

Cette dernière (la Croix-Rouge canadienne) offre deux volets distincts dans le cadre de ce programme : un premier volet d'aide financière aux OSBL et un second qui offre de la formation et des équipements pour la prévention de la transmission des maladies.

Nous invitons les OSBL d'habitation ayant des projets ou des activités liées spécifiquement à la pandémie à ne pas hésiter à déposer une demande, auprès de l'un ou l'autre des intermédiaires identifiés plus haut. Les formulaires de demandes et les conditions particulières sont disponibles sur leurs sites Web respectifs (liens ci-haut).

AÎNÉ.E.S: JARDINONS NOS BALCONS DANS CHAUDIÈRE-APPALACHES

Avec la pandémie et le confinement de nos aînés, le Comité régional de Chaudière-Appalaches sur le soutien communautaire a tenté de trouver des solutions alternatives pour le jardinage cet été.

Grâce à un partenariat, le comité régional des partenaires en soutien communautaire en logement social (dont votre Fédération fait partie) a mis sur pied le projet **Jardinons nos balcons**.

Ainsi, nous disposons de 1000 kits de jardinage gratuits pour nos aînés de la Région. C'est gratuit! Le kit comprend: jardinière (2 modèles disponibles), terre, plants et outils, c'est donc un clé en main.

On nous a assuré que le montage des jardinières est simple et sans outils.

Critères d'admissibilité du projet

- Habiter un logement social et communautaire subventionné (PSL)
- Avoir envie de jardiner
- Avoir 70 ans et plus ou avoir une condition de santé qui déconseille la fréquentation de jardins communautaires ou collectifs
- Avoir accès à un balcon ou un espace privé



Il est demandé aux gestionnaires de vérifier rapidement auprès des locataires admissibles (ceux subventionnés) leur intérêt et de transmettre leurs noms par courriel à l'organisatrice ou organisateur communautaire qui suit votre MRC.

La date limite pour transmettre les noms **est le 15 juin.**

COMITÉ NATIONAL D'ÉTHIQUE SUR LE VIEILLISSEMENT (CNEV) Appel de candidatures

Le CNEV est une instance consultative avec pour mandat de donner son avis sur toute question qui lui est soumise par la ministre responsable des Aînés et des Proches Aidants.

Le CNEV se compose de 15 membres bénévoles nommés par la ministre pour un mandat de 3 ans.

Le dépôt des candidatures doit se faire avant le 22 juin 2020 auprès de la coordonnatrice Béatrice Eysermann (418-682-7511 #84525).

Cela suppose une expérience de travail pertinente, une bonne connaissance des enjeux du vieillissement et une disponibilité de travail.

Un beau projet en perspective!

**Prendre soin de nous :
des outils et des trucs**



UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUX VIOLENCES CONTRE LES FEMMES

BÂTISSONS DES ESPACES LIBRES DE TOUTES FORMES DE VIOLENCES!

PSYCHOLOGIQUES
VERBALES
PHYSIQUES
SEXUELLES
CONJUGALES
ÉCONOMIQUES
EN LIGNE
ENVERS LES AÎNÉS.ES

RESSOURCES 24/7

SOS VIOLENCE CONJUGALE 1-800-363-9010	AGRESSION SEXUELLE 1-888-933-9007	LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS (AAA) 1-888-489-2287
---	---	--

Nous remercions la Société d'habitation du Québec pour sa contribution à la réalisation de ce projet.

Le RQOH, en collaboration avec les fédérations régionales d'OSBL d'habitation, lance une campagne de sensibilisation pour *bâtir des espaces libres de toutes formes de violences*.

Un des jalons de cette campagne est la diffusion d'une affiche de sensibilisation contre les violences.

L'affiche contient des ressources d'aide accessibles 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. Les groupes sont invités à apposer l'affiche dans les aires communes de leur ensemble de logements communautaires.

Deux affiches seront envoyées par la poste dans les semaines à venir à tous les groupes.

Les femmes membres du personnel des OSBL-H sont également concernées, car les emplois (saliés et bénévoles) en OSBL d'habitation sont occupés à 70 % par des femmes.

En dépit de tous nos efforts, le caractère collectif et la mission d'entraide et de solidarité du logement communautaire ne mettent pas automatiquement les femmes à l'abri d'actes

inacceptables et répréhensibles.

Pour aider les gestionnaires et les responsables à assurer aux femmes locataires des milieux de vie sécuritaires, le RQOH a publié en 2018 un *Guide pour prévenir les violences et le harcèlement envers les femmes en OSBL d'habitation*, consultable en ligne.

INVESTIR DANS LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE POUR ACCÉLÉRER LA SORTIE DE CRISE

Après l'appel du FRAPRU, signé par plus de 25 organisations nationales, syndicales, féministes et autochtones, l'Association des GRT du Québec, le Chantier de l'économie sociale et plusieurs chambres de commerce ont interpellé le gouvernement du Québec le 29 mai à travers une Lettre ouverte. On peut notamment y lire:

"Dans le contexte actuel, il serait plus qu'à propos que des investissements gouvernementaux importants soient faits dans la construction de nouveaux logements sociaux et communautaires par le biais du programme AccèsLogis Québec. Une entente entre les gouvernements fédéral et du Québec dans le dossier du logement constituerait aussi un levier supplémentaire.

De plus, d'un point de vue environnemental, ces nouveaux investissements seraient l'occasion de construire des unités d'habitation communautaires écoénergétiques à proximité des projets structurants de transport collectif. Dans les régions plus rurales, ces efforts de construction de logements sociaux constitueraient une opportunité en or de revitaliser les noyaux villageois, des quartiers plus favorables à la marche, et d'encourager l'économie de proximité." La Fédération souscrit complètement à cette démarche.

SERVICE DE RÉPARATIONS & URGENCES POUR LES MEMBRES DE LA FROHQC

La FROHQC recommande à ses membres les services de m. Jacques Tremblay, entrepreneur qui œuvre dans le monde du logement social et communautaire depuis de nombreuses années.

M. Tremblay offre ses services aux résidences qui ont une réparation urgente à effectuer dans l'immeuble. Par urgence, on entend tout bris qui fait en sorte que l'eau coule (réservoirs d'eau chaude, bris de tuyaux, débordement etc.) ou qui peut mettre l'intégrité de votre immeuble en danger à court terme. M. Tremblay tient un inventaire assez complet des composantes nécessaires pour remplacer celles qui sont défectueuses. Il est également détenteur des cartes nécessaires pour effectuer ces réparations.

M. Tremblay est également équipé pour entrer sécuritairement dans vos immeubles (gants, masques, visières en plastiques pleine grandeur etc.). Les interventions devront se faire de façon sécuritaire tout en respectant la notion de distanciation sociale (au moins deux mètres de distance). M. Tremblay peut annuler toute intervention si ces précautions ne sont pas respectées pour assurer l'intégrité de tous.

M. Tremblay détient sa licence RBQ et tout l'équipement nécessaire pour vous venir en aide.

Ce service est disponible 24 heures sur 24 / 7 jours sur 7.

Tarifs :

Sur les heures de bureau : 48.00\$ l'heure
taxes incluses
Entre 17h et 8h AM : 70.00\$ l'heure
taxes incluses

Jacques TREMBLAY

418-655-5678

Centre de Services **Immobiliers** de l'Est du Québec

RECHERCHE SUR MA VIE ET LA PANDÉMIE AU QUÉBEC

Le projet vise à comprendre les conséquences de la pandémie sur les personnes, les familles et les communautés.

Il cherche à suivre comment tous s'adaptent à la crise au fil de son évolution.

Admissibilité: Toute personne de 14 ans et plus, résidant au Québec.

Votre participation: Répondre périodiquement (4 à 6 fois par an) à des questions en ligne sur la plateforme sécurisée et confidentielle PULSAR.

Pour plus d'information et pour participer: mavipan.ca

Vous pouvez contacter Annie Leblanc, chercheuse responsable du projet (418-663-5712)

DANS LES RPA SPÉCIFIQUEMENT

Les visites dans les RPA restent interdites, sauf pour les proche-aidants.

Mesures d'assouplissement pour toutes les catégories de RPA dans toutes les régions :

- Retrait de l'obligation des sorties supervisées;
- Possibilité de prendre sa voiture;
- Possibilité de se déplacer dans les commerces ou tout lieu public;
- Possibilité de sortir de la résidence pour une période de plus de 24 heures, par exemple pour se rendre dans son chalet.

Toutefois, entre la RPA et le lieu de destination, les mesures de prévention et de contrôle des infections au retour à la RPA doivent être respectées. Au retour à la RPA, les mesures de PCI demeurent et l'isolement préventif de 14 jours est recommandé.

Hygiène des mains à la sortie et au retour dans l'unité locative, à la sortie et au retour dans la résidence, ainsi qu'avant et après chaque activité.

Conditions particulières concernant les sorties :

- a. Tenir un registre pour la gestion des entrées et des sorties afin de faciliter la recherche de contacts en cas d'éclosion, le cas échéant.
 - o Le résident peut être accompagné d'un proche à l'extérieur, tant que les mesures de distanciation physique (distance de 2 mètres en tout temps) sont respectées et que le proche n'entre pas dans la résidence. Au besoin, établir un horaire pour éviter les rassemblements.
- b. Pour le résident ayant besoin d'assistance pour ses déplacements à l'extérieur de la résidence, il est permis d'être accompagné d'une personne proche aidante qui lui apporte un soutien significatif, en respectant les conditions suivantes :
 - o Cette dernière ne doit pas présenter de symptômes ou être en contact étroit avec quelqu'un présentant des symptômes.
 - o Le port du masque de procédure est requis, car la distanciation physique ne peut être respectée en raison d'un besoin d'assistance

Conditions pour les rassemblements:

Les rassemblements doivent se limiter à un maximum de 10 personnes. Ils peuvent inclure des personnes provenant d'un maximum de trois ménages différents.

En RPA, chaque unité locative est considérée comme un ménage en soi.

Une distance minimale de 2 mètres doit être maintenue entre les personnes qui ne proviennent pas d'un même ménage. Le port du couvre-visage est fortement recommandé.

Si le balcon du résident n'est pas accessible par l'extérieur, il n'est pas permis pour des personnes n'habitant pas cette unité locative d'entrer à l'intérieur de la RPA ou de l'unité locative du résident pour se rendre sur le balcon.

Il est permis d'utiliser les balançoires d'une RPA si les mesures de distanciation sont respectées, à l'exception des occupants d'une même unité locative. Les balançoires devront être nettoyées entre chaque utilisation.